



**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France  
la profession d'aide-soignant**

---

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France**

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

**Vu** l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

**Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de DENAIN au nom des intéressés en date du 28 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs ;

**DECIDE**

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
BGLIOMINI	Ornela
CARION	Julie
DEPRE	Flora
DUPAS	Laura
FANIART	Aurore

NOM	PRENOM
GARCIA GOMEZ	Doris
HUTIN	Laure
JURKIEWICZ	Sarah
LANOY	Gwendoline
LEKIEFFRE	Adeline
MICHEL	Stéphane
ROGER	Lucie
SILLE	Vanessa
WASILIEWSKI	Marie-Camille
ZIEMNIAK	Maëlys
CICERO	SABRINA
SIRIGU	MATHIEU

Fait à LILLE, le 29 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
p.o. le chef de service

